

DECRET N°2014-370 DU 20 JUIN 2014

portant désignation des trois (3) membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication au titre du Président de la République pour la cinquième (5^{ème}) mandature.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi organique n° 92-021 du 21 août 1992 relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;
- Vu** la loi organique n° 93-018 du 27 avril 1994 portant amendement de la loi organique n° 92-021 du 21 août 1992 relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont désignées membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication au titre du Président de la République, les personnes dont les noms suivent :

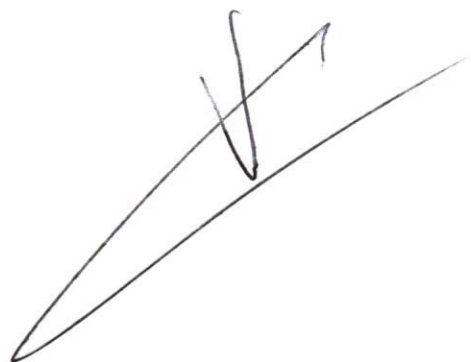
- Monsieur Lambert DOGO, communicateur ;
- Madame Gracia NOUTAÏS HOLO, juriste ;
- Monsieur Adam BONI TESSI, personnalité de la Société Civile.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n°2009-271 du 24 juin 2009 portant nomination des Conseillers à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication au titre du

Président de la République, prend effet pour compter de la prise de fonction des intéressés et sera publié au Journal Officiel de la République.

Fait à Cotonou, le 20 juin 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 AUTRES MINISTERES 25 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCF-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA-IGE 4 UAC-ENAM-FADESP 3 UP-FDSP2 JORB 1 *by.*